



PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le 11 décembre 2019

Service Environnement

Unité police de l'eau

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant les travaux d'aménagement hydraulique du vignoble de Saulchery**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 27 novembre 2019, une enquête publique qui sera ouverte du **23 janvier 2020 au 22 février 2020 inclus**, dans la commune de Saulchery sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant les travaux d'aménagement hydraulique du vignoble de Saulchery présentée par la commune de Saulchery.

Le projet porte sur la maîtrise de l'écoulement des eaux sur le bassin versant viticole, la limitation des phénomènes d'érosion des sols et de coulées de boues et la limitation de la pollution des eaux et des milieux aquatiques. Les travaux consistent essentiellement en la création de chaussées en béton à vocation hydraulique, la pose de caniveaux ou de canalisations, l'aménagement de fossés, la pose de dépierrures, la construction de bassins de rétention et de décantation et la création d'ouvrages de rejet en eaux superficielles. Des bassins sont prévus à l'intérieur du vignoble et en amont des zones urbanisées pour permettre de limiter les flux hydrauliques en aval.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Saulchery, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Consultations et Enquêtes publiques/Enquêtes publiques/Eau" ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Saulchery, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : [ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr). Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la mairie de Saulchery par téléphone au 03.23.70.16.87 ou par courrier au 127 route nationale - 02310 Saulchery, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex - téléphone : 03.23.24.64.00.

M. Michel DARD, instituteur, en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur. Il siègera pour recevoir les observations du public en mairie de Saulchery les :

- jeudi 23 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures
- lundi 3 février 2020 de 15 heures à 18 heures
- vendredi 14 février 2020 de 9 heures à 12 heures
- samedi 22 février 2020 de 9 heures à 12 heures.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de l'Aisne, en mairie de Saulchery et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions, et une déclaration d'intérêt général permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
Le responsable adjoint du service Environnement,

Eric VANGHELUWEN